

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2015**

Date de convocation 16 mars 2015

Présents : CASTELLANI Pascaline, ALFONSI Nicolas, BRIOT Patrice, GALANTI Jean-Michel MANICACCI Catherine, , NESA Antoine-Yves, ORSINI Ange Marie, PIANI Marie Hélène.

Ayant donné procuration : BACCHIDU Antoine, MASSA Martine, TCHIVIDJIAN Dikran.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014**
 - **Compte Administratif budget général 2014**
 - **Compte Administratif Eau/Assainissement 2014**
 - **Affectation des résultats 2014 Budget Eau/Assainissement**
 - **Affectation des résultats 2014 Budget Général**
 - **Budget Primitif Eau/Assainissement 2015**
 - **Budget Primitif Général 2015**
 - **Manifestation spéciale Feu d'artifice du 14 juillet-**
 - **Annulation de titres budget eau/assainissement 2009/201**
 - **DGF voirie communale**
 - **Elargissement biosphère golfe de Porto**
-
- **Approbation du compte de gestion 2014 budget principal – budget eau/assainissement**

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le receveur municipal de la Perception d'Evisa concernant le budget général et le budget de l'Eau et de l'Assainissement, lesquels sont en concordance avec les comptes administratifs présentés par le Maire.

- **Compte Administratif Budget général 2014**

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de L'exercice	Fonctionnement	563 641.64	805 980.32
	Investissement	531 919.19	565 772.53
Reports N-1	Fonctionnement		286 923.43
	Investissement		270 524.81
Total réalisation		1 095 560.83	1 929 201.09
Restes à réaliser	Fonctionnement		
	Investissement	1 598 493	1 142 088
Résultat cumulé	Fonctionnement	563 641.64	1 092 903.75
	Investissement	2 130 412.19	1 978 385.34
	TOTAL CUMULE	2 694 053.83	3 071 289.09

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 du budget général.

- **Compte Administratif Eau/Assainissement 2014**

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de L'exercice	Fonctionnement	267 686.99	325 648.81
	Investissement	164 369.03	241 007 46
Reports N-1	Fonctionnement		54 906.33
	Investissement		228 732.68
Total réalisation		432 056.02	850 295.28
Restes à réaliser	Fonctionnement		
	Investissement	435 268	80 504
Résultat cumulé	Fonctionnement	267686.99	380 555.14
	Investissement	599 637.03	550 244.14
	TOTAL CUMULE	867 324.02	930 799.28

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 du budget Eau/Assainissement.

- **Affectation des résultats 2013 Budget Eau/Assainissement**

Le compte administratif 2014 du budget des réseaux d'eau et d'assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 112 666 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 49 393 € au compte 1068 (réserves). En effet, si le résultat de fonctionnement le permet, le montant à porter au compte 1068 (réserves) doit être au moins égal à l'autofinancement prévisionnel, le surplus pouvant être porté en section de fonctionnement à ligne « Excédents antérieurs reportés ».

- 62 273 € au compte 002 (résultats antérieurs reportés) en recettes de la section de fonctionnement.

- **Affectation des résultats 2014 Budget Principal**

Le compte administratif 2014 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 529 262,11 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 152 027 € au compte 1068 (réserves). En effet, si le résultat de fonctionnement le permet, le montant à porter au compte 1068 (réserves) doit être au moins égal à l'autofinancement prévisionnel, le surplus pouvant être porté en section de fonctionnement à ligne « Excédents antérieurs reportés ».

- 377 235,11 € au compte 002 (résultats antérieurs reportés) en recettes de la section de fonctionnement.

- **Budget Primitif Eau/Assainissement 2014**

SECTION D'EXPLOITATION	<u>DEPENSES</u> 315 673	<u>RECETTES</u> 315 673
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>DEPENSES</u> 536 667	<u>RECETTES</u> 536 667

- **Budget Primitif Général 2014**

SECTION D'EXPLOITATION	<u>DEPENSES</u> 1 142 066	<u>RECETTES</u> 1 142 066
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>DEPENSES</u> 1 945 595	<u>RECETTES</u> 1 945 595

- **Manifestation spéciale Feu d'artifice du 14 juillet- Exercice 2015 -**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de manifestations spéciales et plus précisément pour la commune de Piana, la prestation pour le feu d'artifice du 14 juillet, la réglementation en matière de finances publiques indique que le Conseil Municipal doit délibérer afin de prévoir l'inscription des crédits au budget communal.

Le Maire propose aux membres de procéder à l'inscription des crédits nécessaires à la prestation de service du feu d'artifice du 14 juillet au budget général chapitre 011 article 6232 pour l'exercice 2015.

- **Annulation de titres budget eau/assainissement 2009/2013**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à jour des produits communaux le percepteur a fait parvenir en mairie un état concernant les restes à recouvrer des exercices 2009 à 2013. Il apparaît que certaines sommes ne pourront être recouvrées (décès, erreurs de prises en charge,..) et doivent donc être annulées pour un montant de 212.74 €. Dans ces conditions, le conseil municipal décide de procéder l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement pour l'annulation de titres d'un montant de 212,74 €.

- **DGF voirie communale**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au classement de certaines parcelles communales privées dans le domaine public il convient de noter que la voirie communale qui est retenue pour le calcul de la DGF passe de 13909 ml en 2014 à 14769 ml (13909 + 860) pour 2015.

En conséquence, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'arrêter la voirie communale à 14769 ml et d'en informer les services préfectoraux pour le calcul de la DGF.

- **Elargissement biosphère golfe de Porto**

Compte tenu du patrimoine naturel remarquable présent au sein de la vallée du Porto, des volontés de partenariats entre les différents acteurs locaux, de la capacité de coordination du Parc Naturel Régional de la Corse, des espaces qu'il y gère déjà et des nombreux programmes nationaux et internationaux dans lesquels il s'est engagé, ce territoire semble réunir les conditions nécessaires pour y permettre l'extension de la réserve de biosphère de la vallée du Fango. L'élargissement de la réserve biosphère à l'ensemble des communes des vallées du Fango et du Porto doit permettre d'améliorer son adéquation aux objectifs des Réserves de biosphère en élargissant sa surface et la population concernée. Elle participe également à la mise en œuvre d'une politique coordonnée du territoire ouest corse qui est confronté notamment à d'importantes questions de gestion des flux touristiques estivaux. Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide d'acter le principe de l'extension de la Réserve de Biosphère du Fango sur son territoire et autorise le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de cette démarche